

**APPEL DU SNPAM-CGT AUX PERSONNELS DES LPM
A BOYCOTTER LE TRAITEMENT ADMINISTRATIF DE TOUTE CONVOCATION
D'ENSEIGNANTS POUR DES ACTIVITES LIEES AUX EXAMENS
(choix de sujets, cobayage, surveillances, corrections, etc...)**

Le SNPAM-CGT dénonce depuis plusieurs années le transfert aux Lycées Professionnels Maritimes de charges de travail administratif des échelons ministériels centraux - DAM et UCEM, régionaux – DIRM sensées être des rectorats, ou départementaux interministériels - DML.

En 2015, un arrêté disposait que l'organisation des examens de l'enseignement maritime, tant de FC que de FI, devaient désormais être réalisée, non plus par les services de proximité DML et rectorat/DIRM, mais directement par les EPLE même. Une telle disposition n'existe ni à l'Education Nationale, ni dans l'Enseignement Agricole : ce sont les services de l'État qui assument !

Courant 2016, c'est avec l'application AMFORE que l'État, sous prétexte de simplification administrative, a grandement transféré des DIRM ou DML vers les EPLE la gestion du marin, pour sa partie formation. Saisie des sessions de formations, spécifiques comme modulaires, soumission aux services de l'État, attente de leur validation, saisie des candidats, nouvelles soumissions, puis attente de nouvelles validations, ont encore alourdi les tâches des services administratifs des lycées.

Le dernier avatar de cette fuite en avant, de cette démission de l'État, consiste dans le transfert aux Lycées Professionnels Maritimes de la prise en charge des ordres de mission des enseignants, pour répondre aux convocations de l'UCEM relatives aux examens.

Le SNPAM-CGT dit « **Ca suffit !** » : l'incapacité, ou l'incurie des services, ne doit pas faire systématiquement retomber le travail sur le lampiste qu'est l'EPLE. **Les services administratifs des LPM ne sont plus en mesure de réaliser le travail de leur coeur de métier**, et croûlent sous des tâches pour lesquelles aucuns moyens humains ne leur ont été alloués.

Le SNPAM-CGT appelle l'ensemble des personnels des établissements à boycotter tous travaux administratifs relatifs aux examens, qui incombent directement à un service des examens de l'État et non aux établissements d'enseignement. Les agents sont invités à refuser ces nouvelles charges de travail, et se prévaudront de notre appel au boycott pour s'y soustraire.

Dans un contexte de bouleversement attendu pour l'enseignement maritime, avec les hypothèses de transfert à l'Education Nationale, à l'Agriculture, ou aux Régions, voire un maintien au M.T.E.S., l'ensemble des personnels enseignants, administratifs, de vie scolaire et même TOS, sont invités à soutenir notre action de boycott. Nous attendons de notre administration une réponse à la hauteur du ras-le-bol du « lampiste ».

Arcachon, le 03/11/2017
Le secrétaire général
du SNPAM-CGT
N. MAYER

Saint-Malo
Le secrétaire-adjoint
à l'enseignement maritime secondaire
J. DUCHE